

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelière sont convoqués au siège social, 187, avenue Hassan II - Casablanca, en Assemblée Générale Ordinaire :

Le Mercredi 20 Avril 2016, à 11 Heures

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation;
2. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
3. Lecture et examen du rapport des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
4. Lecture et examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
5. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
6. Affectation du résultat ;
7. Jetons de présence ;
8. Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05;
9. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

Modalités de participation à l'Assemblée

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agréé cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social du Crédit Immobilier et Hôtelière, 187, avenue Hassan II, le **Mercredi 20 Avril 2016, à partir de 10H30 minutes.**

Il est à rappeler à cet égard, que les états de synthèse au titre de l'exercice 2015 seront publiés dans les journaux suivants dûment habilités à recevoir les annonces légales :

- Le Matin du Lundi 14 Mars 2016
- La Nouvelle Tribune du Jeudi 17 Mars 2016

Données de contact :

- Mlle Amal MOUHOUB
- Tél. : 05 22 47 94 24
- Adresse : Siège Social du Crédit Immobilier et Hôtelière, 187 Avenue Hassan II.

Projets de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Date : Mercredi 20 Avril 2016 à 11 Heures.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modalités de la convocation faite par le Conseil d'Administration dans le fond et dans la forme et la considère valable dans tous ses effets. Elle en donne au Conseil décharge définitive.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes de l'exercice 2015, tels qu'ils ont été établis et présentés et faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 471 012 506,94 dirhams pour les comptes sociaux.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du conseil d'Administration quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2015.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- Constate que le bénéfice distribuable, compte tenu du report à nouveau créditeur de 340.938.507,29 dirhams, est de 788.400.388,88 dirhams.
- Décide de fixer le montant du dividende à 14 dirhams l'action.
- Prend acte que le montant total à distribuer à titre de dividendes pour l'exercice 2015 s'élève à 372.513.190 dirhams
- Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau, pour un montant de 415.887.198,88 dirhams.

Récapitulatif de l'affectation des résultats :

	(Montant en dirhams)
Bénéfice de l'exercice	471 012 506,94
Déduction des pertes antérieures	-
Solde s'élevant à	471 012 506,94
Réserve légale (-)	23 550 625,35
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	340 938 507,29
Nouveau solde formant un bénéfice distribuable de l'exercice	788 400 388,88
Dividende par action	14
Nombre d'actions	26 608 085
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	372 513 190,00
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	415 887 198,88

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice 2015.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approuve les conclusions dudit rapport.

SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.